

Questions orales

vions invoquer aucune disposition législative pour intervenir, car l'expédition de cette cargaison est tout à fait conforme aux exigences du gouvernement fédéral.

Je ne veux pas exposer le gouvernement à l'embarras de voir une décision annulée par les tribunaux, comme cela s'est produit au Québec il y a quelques jours. J'ai chargé les fonctionnaires de mon ministère d'étudier la possibilité d'adopter un nouveau règlement visant à contrôler totalement l'exportation des BPC.

M. Anawak: Monsieur le Président, je trouve curieux que, dans ce dossier qui est d'intérêt national, on fasse une distinction entre les BPC des localités et les BPC du gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils privatisent des BPC.

M. Anawak: Les articles 41 à 45 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement confèrent au ministre le pouvoir d'établir un règlement interdisant l'importation ou l'exportation de déchets toxiques. En vertu de l'article 35 de cette loi, le ministre peut prendre un arrêté d'urgence provisoire lorsqu'il n'existe pas de règlement pertinent.

Le ministre prendra-t-il un arrêté d'urgence sans plus tarder?

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, il y a, bien entendu, une distinction à faire entre les deux règlements qui ont été cités. Le dernier s'applique en cas de danger immédiat. Mes collaborateurs m'ont fait savoir hier soir que ce cas ne présentait aucun danger.

L'autre règlement a une portée générale. Nous examinons actuellement la possibilité de l'appliquer au cours de la semaine prochaine. Nous tiendrons le Parlement au courant.

* * *

VIA RAIL

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse, en l'absence du ministre des Transports, à la ministre d'État aux Transports. Le jour où il a annoncé les réductions de service de VIA Rail, le ministre a déclaré que les employés syndiqués qui seraient mis à pied recevraient des indemnités généreuses.

Les responsables de VIA disent maintenant que, les coupes étant le résultat d'une décision du gouvernement et non de la direction de la compagnie, les employés seront indemnisés sur la base de 80 p. 100 de leur salaire, au lieu des 100 p. 100 prévus dans leur convention collec-

tive. Comme le gouvernement est la cause du problème, est-ce qu'il compte intervenir à ce sujet ou va-t-il laisser les choses se faire de cette façon?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, comme le ministre des Transports l'a dit à la Chambre, nous avons demandé à VIA de veiller à ce que tous les employés soient traités avec justice et équité, conformément aux dispositions des conventions collectives en vigueur.

M. Proud: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Il y a peu de temps, un employé de VIA à Halifax, qui est âgé de 53 ans et a plus de 20 ans d'ancienneté, a appelé la ligne directe de VIA à Montréal pour se renseigner sur le programme de retraite anticipée. On lui a répondu qu'il n'existait aucun programme de ce genre. Pourtant, VIA offre un tel programme à ses employés non syndiqués.

La ministre peut-elle confirmer qu'il y a là deux échelles de valeurs, que les employés non syndiqués peuvent bénéficier d'une retraite dorée tandis que les syndiqués n'ont rien? Pourquoi le gouvernement permet-il des pratiques aussi injustes?

Mme Martin (Lincoln): Monsieur le Président, l'administration de VIA établit actuellement les plans qui seront appliqués au fur et à mesure de la mise en oeuvre des changements prévus pour les prochains mois et les prochaines années. Tous les employés, qu'ils soient syndiqués ou non, seront traités avec justice.

* * *

[Français]

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La ministre affirme que renvoyer les Haïtiens chez eux est sans danger. Elle affirme qu'elle a obtenu cette information des Nations Unies et des Affaires étrangères.

Il me semble que la ministre doit savoir que ni la Commission des Nations Unies sur les réfugiés, ni le représentant du Canada aux Nations Unies ne sont au courant de l'existence d'un tel rapport. Est-ce que la ministre peut nous dire d'où elle tire cette information? Et peut-elle déposer cette information, ici à la Chambre?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dimanche, j'ai revu la question des renvois vers Haïti. Les fonctionnaires de mon ministère et ceux de